

WITTGENSTEIN

Lectures de...

collection dirigée par Jean-Pierre Zarader

WITTGENSTEIN

Sous la direction de

Christiane Chauviré
Sabine Plaud



Dans la même collection

Lectures de Hume, sous la direction de J.-P. Cléro et P. Saltel, 408 pages, 2009.

Lectures de Husserl, sous la direction de J. Benoist et V. Gérard, 288 pages, 2010.

Lectures de Kant, sous la direction de M. Foessel et P. Osmo, 312 pages, 2010.

Lectures de Machiavel, sous la direction de M. Gaille-Nikodimov et T. Ménissier,
368 pages, 2006.

Lectures de la philosophie analytique, sous la direction de Sandra Laugier
et Sabine Plaud, 624 pages, 2011.

Lectures de Sartre, sous la direction de Philippe Cabestan et Jean-Pierre Zarader,
336 pages, 2011.

Lectures de Spinoza, sous la direction de P.-F. Moreau et C. Ramond, 312 pages, 2006.

ISBN 978-2-7298-74377

©Ellipses Édition Marketing S.A., 2012
32, rue Bague 75740 Paris cedex 15



Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5.2° et 3°a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Avoir et exprimer des intentions

Valérie Aucouturier

Au deuxième paragraphe de l'*Intention*, Elizabeth Anscombe fait l'aveu d'un rare désaccord avec Ludwig Wittgenstein, au sujet de l'expression des intentions. Elle affirme contre celui-ci¹ que bien qu'il puisse y avoir une expression naturelle des émotions, il n'y a pas d'expression *naturelle* des intentions, car l'expression d'intention est toujours conventionnelle. Elle ajoute que, si les bêtes peuvent *avoir* des intentions, on ne peut pas dire qu'elles *les expriment* :

L'intention a l'air d'être quelque chose que nous pouvons exprimer, mais que les bêtes [...] peuvent avoir, tout en étant dépourvues d'une expression distincte d'intention. En effet, les mouvements d'un chat qui traque un oiseau ne peuvent guère être appelés une expression d'intention : autant dire d'une voiture qui cale qu'elle exprime le fait qu'elle va s'arrêter. L'intention diffère à cet égard de l'émotion : son expression est purement conventionnelle – nous pourrions dire « linguistique », si nous acceptons d'inclure dans le langage certains mouvements corporels dont le sens est conventionnel. Il me semble que Wittgenstein a eu tort de parler de « l'expression naturelle d'une intention » (RP, § 647)².

On peut relever ici trois niveaux de distinction. Le premier porte sur la distinction entre les expressions *naturelles* et les expressions *conventionnelles* et sur l'idée que l'expression d'intention appartient nécessairement au deuxième type. Le second contraste établi est celui entre l'(expression d')*intention* et l'(expression d')*émotion*. Enfin, la troisième distinction marque une différence entre le fait d'avoir une intention et le fait d'*exprimer* une intention. Nous entendons clarifier ce passage et, suivant Richard Moran et Martin Stone³, montrer en quoi cette insistance à l'encontre d'une remarque isolée de

1. RP, § 647.

2. G. E. M. Anscombe, *Intention* (2^{de} éd.), Oxford, Blackwell, 1963 ; *L'Intention* (1957), tr. fr. M. Maurice et C. Michon, Paris, Gallimard, 2001, p. 39.

3. R. Moran et M. Stone, « Anscombe on Expression of Intention », *New Essays in the Philosophy of Action*, New York, Palgrave Macmillan, 2008, p. 132-168.

Wittgenstein à propos de l'expression *naturelle* des intentions est parfaitement cohérente au regard de l'ensemble de son projet de caractérisation de l'action intentionnelle en termes de langage¹.

I. Le chat de Wittgenstein

Commençons par examiner la remarque de Wittgenstein. Elle intervient dans le contexte d'une discussion portant sur la question de savoir si se souvenir d'une intention ou réaliser rétrospectivement qu'on a eu telle ou telle intention consiste à identifier une certaine sensation. À quoi Wittgenstein répond que, plutôt qu'à l'identification d'une sensation en privé, la reconnaissance d'une intention qu'on aurait eue à un moment donné fait appel à l'*histoire* de l'événement en question : elle consiste éventuellement à revoir ou à décrire cette histoire sous un angle nouveau, comme lorsqu'on a honte non pas d'une action qu'on aurait effectuée, mais d'une intention qu'on aurait eue² (celle de voler le dessert de son voisin quand il avait le dos tourné, par exemple). Ainsi, juste après s'être demandé s'il ne se pourrait pas qu'un certain « chatouillement (par exemple) ait accompagné toutes mes intentions³ », Wittgenstein écrit :

*Quelle est l'expression [Ausdruck] naturelle d'une intention [Absicht] ?
– Regarde un chat qui s'approche furtivement d'un oiseau, ou un animal qui veut s'échapper. (Connexion avec des phrases portant sur des sensations [Empfindungen])⁴.*

Il caractérise ici l'expression naturelle en référence au comportement animal et, pourrait-on dire, en termes de comportement – ce qui permet d'inclure éventuellement certains comportements humains primitifs, non conventionnels. Dans la mesure où il n'est qu'un comportement – non-linguistique ou pré-linguistique –, le comportement du chat est censé être naturel. Du point de vue de la compréhension de la notion de naturalité, Wittgenstein serait donc en accord avec Anscombe, qui oppose à l'expression naturelle l'expression conventionnelle. Une expression naturelle est un comportement qui rend une pensée (une attitude, une intention) manifeste sans qu'il soit fait usage d'une quelconque capacité conceptuelle pour l'exprimer : le chat a ou manifeste l'intention d'attraper l'oiseau sans qu'il ne nous dise quelles sont ses intentions.

Une approche de la relation entre l'intention et son expression en termes de relation interne (logique, conceptuelle) peut éclairer le point de Wittgenstein : si les expressions d'intention (purement comportementales, primitives ou non

1. *L'Intention*, op. cit., p. 148.

2. RP, § 644.

3. *Id.*, § 646.

4. *Ibid.*, § 647.

verbales), comme les expressions (purement comportementales, primitives ou non verbales) de douleur, par exemple, peuvent être conçues en relation interne avec les notions d'intention et de douleur, alors nous n'avons pas moins de raison de concevoir l'expression (purement comportementale, primitive ou non verbale) d'intention du chat qui traque l'oiseau comme une expression naturelle d'intention que nous n'avons de raison de concevoir le cri de douleur comme une expression naturelle de la douleur. Ne devons-nous pas dire dans les deux cas que l'expression non verbale entretient la même sorte de relation interne (logique, conceptuelle) avec ce qui est exprimé que l'expression verbale (conventionnelle) ? En d'autres termes, si le lien entre une expression de douleur (comme un cri ou « Aïe ») et la douleur et celui entre une expression d'intention et l'intention sont de même nature, alors il semblerait que nous n'ayons pas de raisons de rejeter l'idée selon laquelle le comportement du chat – qui a exactement la même forme téléologique qu'une action humaine – serait, au sens propre, une expression d'intention. Dans ce cas-là, pourquoi ne serait-ce pas une expression naturelle d'intention ? Ce que nous voyons dans le comportement du chat est bien, après tout, une certaine intention – même Anscombe le concède¹ –, tout comme nous entendons de la douleur dans un cri de douleur, voyons la peur sur un visage apeuré, etc². « Ce qui est caractéristique de toute expression, c'est l'existence d'une telle relation interne (logique, conceptuelle) entre elle et ce qu'elle exprime. De ce point de vue, il n'y a pas de différence entre un cri de douleur et l'expression d'une pensée, si abstraite et complexe soit-elle³ », résume Jean-Jacques Rosat.

Or une des clés de l'élucidation du désaccord entre Anscombe et Wittgenstein se trouve, semble-t-il, dans une certaine compréhension de la notion d'expression.

II. Deux sens d'« expression »

Dans le passage de l'*Intention* qui nous importe, Anscombe soutient que les animaux peuvent avoir des intentions mais ne peuvent pas les *exprimer* : si les animaux pouvaient exprimer des intentions, leurs expressions d'intention devraient être des expressions naturelles – puisque ceux-ci ne participent pas

1. Voir *L'Intention*, *op. cit.*, p. 39 ; p. 147-148 ; G. E. M. Anscombe, « Under a Description », *Metaphysics and the Philosophy of Mind: Collected Philosophical Papers II*, Oxford, Blackwell, 1981, p. 209-210.

2. Voir RPP 2, § 570 ; F, § 225.

3. « "Description et expression". Dix conférences sur Wittgenstein et la description de l'expérience » [en ligne], 2004, [réf. du 15 juin 2009], p. 45. Disponible sur : http://www.college-de-france.fr/default/EN/all/laboratoire_philolangage_fr/textes_de_jeanjacques_rosat.htm.

en première personne à la *convention* consistant à exprimer verbalement ses intentions. Or il n'existe pas, selon elle, de telle expression naturelle des intentions. Dès lors, les animaux n'exprimeraient pas du tout leurs intentions.

Nous venons de voir qu'au regard des relations internes (logiques, conceptuelles) qui existent entre une expression et ce qu'elle exprime, nous n'avons ni plus ni moins de raisons de qualifier les pleurs du bébé d'expression naturelle de la peur que de qualifier les mouvements du chat qui traque l'oiseau d'expression naturelle de son intention. Mais Anscombe entend précisément opérer une distinction entre ces deux catégories de cas lorsqu'elle affirme que « l'intention diffère à cet égard de l'émotion : son expression est purement conventionnelle¹ ». Ceci voudrait dire qu'une certaine caractéristique devrait faire partie de notre discours sur les émotions pour nous permettre de parler de leur expression naturelle, et serait absente de notre usage de la notion d'intention. C'est ainsi que Moran et Stone envisagent le problème :

Le problème qui surgit ici [...] consiste à se demander quelle pourrait bien être la notion pertinente d'« expression », qui ne s'appliquerait pas aux intentions manifestées par les mouvements d'un agent qui s'approche furtivement, tandis qu'elle continuerait à avoir prise sur les manifestations non verbales d'autres états comme l'émotion².

Ils proposent de résoudre ce dilemme en montrant qu'il existe bien un usage spécifique de la notion d'expression chez Anscombe lorsqu'elle procède à l'analyse de l'expression des intentions. Mais avant de revenir sur ce point, tâchons de clarifier ce qu'Anscombe et Wittgenstein pourraient bien entendre respectivement par « expression ».

Un certain sens d'« expression » pourrait, si l'on suit Charles Taylor³, être appelé le « sens faible » d'« expression ». « Cette musique exprime de la tristesse », « Son visage exprime la peur », etc. sont des exemples de ce qu'on pourrait appeler l'expression au sens faible : l'objet expressif n'est pas, à proprement parler, *l'agent* de l'expression. C'est seulement au regard de l'observateur qu'un comportement, un son, etc., sont perçus comme exprimant ceci ou cela. Au sens faible d'expression, l'objet expressif ne fait que nous *autoriser à lire* une certaine émotion, intention, etc. en lui ; il ne fait qu'offrir, comme le dit Taylor, « une lecture physiologique ». Ainsi, l'expression au sens faible et l'expression au sens fort ne peuvent pas être identifiées, car la dernière exige plus qu'une simple manifestation physiologique⁴.

1. *L'Intention*, op. cit., p. 39.

2. « Anscombe on Expression of Intention », art. cit., p. 135 [ma trad.].

3. C. Taylor, « Action as Expression », in C. Diamond et J. Teichman (éd.) : *Intention and Intentionality: Essays in Honour of G. E. M. Anscombe*, New York, Cornell UP, p. 73-89.

4. *Id.*, p. 77.

Le sens fort d'« expression » requiert un élément de communication, un *dire* de la part de l'objet expressif, ou encore, comme le dit Donald Gustafson, il exige une « référence à des sujets¹ », c'est-à-dire à *celui ou ceux* qui exprime(nt). On retrouve une distinction similaire chez Moran et Stone entre « l'expression au sens *impersonnel* (la manifestation d'un certain état ou d'une certaine condition) et l'expression au sens *personnel* (l'acte intentionnel d'une personne dirigé vers une autre)² ».

Taylor a, contrairement à Gustafson, certains scrupules à traiter les expressions au sens faible comme des « expressions véritables » :

Avec les objets expressifs, exprimer/dire/manifester est quelque chose qu'ils font en un sens, plutôt que quelque chose qui peut se passer à travers eux. Et c'est pourquoi ce qu'une chose exprime ne peut pas juste concerner ce qu'un observateur peut lire en elle. En d'autres termes, on peut appliquer des verbes d'énonciation comme « dire », « exprimer », « manifester », aux objets expressifs, et c'est plus qu'une métaphore optionnelle. C'est plutôt l'arrière-plan indispensable d'une question qui se pose essentiellement avec les objets expressifs : « que disent-ils ? », distincte de : « que peut-on lire en eux³ ? »

D'après le sens que donne Taylor à la notion d'expression véritable, il serait étrange de considérer la traque de l'oiseau par le chat comme une expression d'intention au sens fort : on ne demandera pas à propos du chat : « Que dit-il ? » mais plutôt : « Que peut-on lire dans son comportement ? » D'après cette distinction, une des manières possibles de comprendre l'objet de la dispute entre Anscombe et Wittgenstein serait de dire que la première rejette l'idée d'une expression des intentions au sens faible (tout en continuant à admettre que cette notion s'applique au cas des émotions) tandis que le second l'admet.

Si l'on doit considérer l'attitude du chat qui traque l'oiseau comme une expression d'intention, cela ne peut être qu'au sens faible du mot expression, au sens où un observateur peut *lire* dans le comportement du chat (l'expression de) son intention d'attraper l'oiseau. Ainsi, nous dit Gustafson⁴, le comportement du chat qui traque l'oiseau peut être considéré comme une expression d'intention dès lors qu'il exhibe l'intention ou, pourrait-on dire, dès lors que ce comportement correspond typiquement à ce que nous entendons par « avoir une intention ». Ceci légitimerait en partie l'usage de la notion d'expression naturelle de l'intention pour qualifier le comportement du chat : elle est

1. D. Gustafson, « The Natural Expression of Intention », *The Philosophical Forum*, vol. 2, n° 3, 1971, p. 306 [ma trad.].

2. R. Moran et M. Stone, « Anscombe on Expression of Intention », art. cit., p. 133 [ma trad.].

3. C. Taylor, « Action as Expression », art. cit., p. 75 [ma trad.]; je souligne le second passage.

4. D. Gustafson, « Natural Expression of Intention », art. cit., p. 306 [ma trad.].

naturelle en ce sens que c'est une expression non linguistique et non conventionnelle. C'est une expression au sens faible, que Gustafson qualifie d'« usage observationnel des concepts d'intention » :

L'usage observationnel des concepts d'intention est en rapport avec le sens auquel des mouvements, des postures, etc. sont dits exprimer l'intention, l'émotion, et d'autres choses de la sorte. Autrement dit, le fait que ces concepts s'appliquent seulement de façon observationnelle aux animaux, suggère que l'expression est non personnelle ou qu'aucun agent n'est présent comme sujet. Ils sont semblables à des expressions du visage. Le fait que le visage d'une personne ait un air déterminé, même si cela n'implique pas qu'il exprime de la détermination au sens où le ferait le fait qu'il dise qu'il est déterminé, est une expression de détermination ou une expression déterminée¹.

C'est ainsi que Gustafson élabore sa défense de Wittgenstein et reproche alors à Anscombe de nier la possibilité d'une expression des intentions au sens faible. Car, si la lecture de Wittgenstein par Gustafson est juste, nous n'avons aucune raison de rejeter l'idée d'une expression naturelle des intentions.

Voyons cependant ce que dit Anscombe du comportement animal caractéristique de l'intention :

Nous attribuons certainement des intentions aux animaux. Précisément parce que nous décrivons ce qu'ils font d'une façon parfaitement caractéristique de l'usage des concepts d'intention : nous décrivons ce qu'ils font en plus, en faisant quelque chose (cette dernière description étant plus immédiate, plus proche des mouvements physiques). Le chat traque l'oiseau en s'accroupissant et en rampant, les yeux fixés sur lui et la moustache frémissante².

Si l'on en croit ce passage, Anscombe et Gustafson (ainsi que Wittgenstein) s'accordent pour dire que nous appliquons bien notre notion d'intention aux animaux, bien qu'ils ne partagent pas avec nous un certain niveau conventionnel de l'expression d'intention. Le désaccord reposerait donc uniquement sur leur compréhension respective de la notion d'expression. Ainsi, alors que Gustafson défend l'idée selon laquelle l'applicabilité de la notion d'expression, au sens faible ou impersonnel, aux comportements du chat nous autorise à parler d'une expression naturelle (non conventionnelle) de l'intention, Anscombe se retiendrait de faire ce pas en comprenant la notion d'expression au sens fort, au sens d'un « dire » et pas seulement d'un comportement lisible : s'il est possible de reconnaître, selon elle, un comportement d'intention caractéristique chez le chat de Wittgenstein, ceci a seulement pour conséquence que nous pouvons attribuer des intentions aux chats, mais ne nous autorise pas à appliquer une notion d'expression aux comportements du chat ; surtout si on doit comprendre

1. *Id.*, p. 310.

2. *L'Intention*, *op. cit.*, p. 148 [tr. modifiée].

qu'une expression véritable est forcément une expression au sens fort. Pour reprendre la formulation de Moran et Stone, Anscombe nie « que les intentions, contrairement à d'autres états de la personne, soient jamais exprimées de façon impersonnelle¹ ». La difficulté est dès lors de comprendre pourquoi elle fait droit à la possibilité d'une expression naturelle des émotions – donc, pourrait-on supposer, à une expression des émotions au sens faible – mais rejette cependant la possibilité d'une expression naturelle des intentions, donc d'une expression des intentions au sens faible. Cette élucidation doit d'abord passer par une clarification de la distinction entre le naturel et le conventionnel.

III. L'expression naturelle : fondement ou sophistication ?

L'expression naturelle au fondement de l'expression conventionnelle

Gustafson suggère² que la distinction d'Anscombe entre le naturel et le conventionnel porte sur une différenciation entre un niveau d'expression prélinguistique et un niveau d'expression linguistique. Pour Anscombe, le naturel (l'expression naturelle) serait de l'ordre des manifestations les plus primitives, absolument préalables à tout apprentissage d'un quelconque langage. Ainsi, bien que ces manifestations primitives puissent être lues par nous (humains maîtrisant un langage) comme des manifestations de quelque chose (de la tristesse, etc.), elles ne sont pas (pas encore) conçues par l'objet (le sujet) expressif comme des manifestations *de* (quelque chose) ; le sujet ou l'objet expressif est en effet incapable de les remplacer par la manifestation conventionnelle appropriée ou de les nommer. Néanmoins, dans la mesure où on peut les concevoir comme de la communication, ces manifestations primitives (l'enfant qui pleure de s'être cogné la tête ou à la vue d'un visage inconnu) peuvent être considérées comme des *expressions* (naturelles) au sens fort. Il ne s'impose aucunement dans ce cas, nous semble-t-il, de comprendre la communication comme une *intention* de communiquer. Il importe plutôt que ces manifestations primitives soient *perçues* comme de la communication par celui qui les lit, car c'est en partie cela qui en fait la base de l'apprentissage par l'enfant de l'application appropriée des bons mots d'expression. Cette conception a parfois été défendue par Wittgenstein, comme le montre ce passage :

Une possibilité est que les mots soient reliés à l'expression originelle, naturelle, de la sensation, et qu'ils la remplacent. Un enfant s'est blessé, il crie ; et puis les adultes lui parlent, ils lui apprennent des exclamations, et

1. « Anscombe on Expression of Intention », art. cit., p. 134 [ma trad.].

2. « Natural Expression of Intention », art. cit., p. 302.

plus tard des phrases. Ils enseignent à l'enfant un nouveau comportement de douleur¹.

Cette façon de comprendre la notion d'expression naturelle, lorsqu'au § 647 des *Recherches*, Wittgenstein parle de l'expression naturelle des intentions, est tentante² compte tenu du parallèle suggéré avec les « phrases portant sur des sensations³ ». C'est d'ailleurs ainsi que le lit Taylor⁴ lorsqu'il analyse la phrase « L'expression naturelle du vouloir est d'essayer d'obtenir⁵ » – une transformation de la phrase originale d'Anscombe : « Le signe primitif du vouloir est d'essayer d'obtenir⁶ » –, malgré ses scrupules à qualifier d'expression véritable une expression au sens faible. Ceci le conduit d'ailleurs à critiquer Anscombe sur ce point :

Si nous voulions définir l'« expression naturelle » comme « la réaction naturelle offrant les lectures physiologiques les plus accessibles pouvant être reprises dans l'expression véritable du mime ou du style », alors les actions consistant à essayer d'obtenir seraient certainement les expressions naturelles les plus importantes et les plus centrales de nos désirs, parce qu'une part importante de l'aspect qualitatif de notre motivation peut être lue dans nos actions⁷.

Ainsi, contrairement à Gustafson, Taylor comprend l'expression naturelle de Wittgenstein comme ce qui offre une lecture physiologique primitive sur laquelle *se fondent* nos conventions : les expressions naturelles seraient des expressions à partir desquelles nous apprenons à lire la même (sorte d')émotion, par exemple. En ce sens, l'expression naturelle du vouloir serait d'essayer d'obtenir dans la mesure où nous sommes capables de reconnaître dans un tel comportement une manifestation de ce qu'on appelle (en mots) « vouloir » (ou « avoir l'intention de ») :

Cette relation [entre action et désir] est, en un sens, fondatrice de l'expression véritable [...]. C'est une sorte de manifestation qui fonde l'expression véritable en ce qu'elle est présupposée par elle. C'est le niveau « naturel » de l'expression, sur lequel se construit l'expression véritable, toujours avec un certain degré d'arbitraire et de conventionnel⁸.

Taylor nous permet ainsi de critiquer la remarque d'Anscombe, qui vise à poser une limite infranchissable entre l'expression conventionnelle d'intention

1. RP, § 244 [tr. modifiée].

2. C'est d'ailleurs celle que propose P. Hacker dans *Wittgenstein, Mind and Will*, II, Oxford, Blackwell, 1996, p. 410-411.

3. RP, § 647.

4. « Action as Expression », art. cit.

5. *Id.*, p. 73.

6. *L'Intention*, op. cit., p. 122 et 123.

7. C. Taylor, « Action as Expression », art. cit., p. 81 [ma trad.].

8. *Id.*, p. 89.

et le comportement animal de type intentionnel. Ainsi, une défense possible de Wittgenstein consisterait à nier cette rupture radicale entre le niveau de l'expression humaine conventionnelle et celui de l'expression naturelle en considérant que le niveau naturel de l'expression est celui sur lequel se fonde, au moins en partie, l'expression conventionnelle. De ce point de vue, il n'y aurait aucune raison d'introduire un fossé entre les expressions ou manifestations prétendument naturelles de l'intention et les expressions verbales d'intention. Wittgenstein a d'ailleurs parfois suggéré le passage progressif d'expressions primitives de l'intention à des expressions réglées, conventionnelles¹. Pourtant, Gustafson ne pense pas que c'est ainsi que Wittgenstein, au § 647 des *Recherches*, entend la notion d'expression naturelle de l'intention.

Le naturel est ce qui ne participe pas de la convention

Voici comment, Gustafson défend l'expression naturelle des intentions :

Ce que nous prenons pour des réponses naturelles, instinctives, a une signification pour nous. Par exemple, certaines d'entre elles sont importantes, d'autres pas, en fonction de nos traditions et de nos conventions. Elles n'en sont pas moins naturelles pour autant. C'est l'idée de naturel qui est contenue dans le concept d'expression naturelle. Nous comprenons les mouvements et les sons de certains animaux comme remplissant un certain rôle dans leurs vies. On donne à leur action une place en accord avec nos conventions, bien qu'ils ne prennent pas eux-mêmes, comme des humains, part à la convention².

Selon la première interprétation de la distinction entre le naturel et le conventionnel, celle de Taylor, l'expression naturelle apparaissait comme une sorte de manifestation pré-linguistique ou primitive pouvant être remplacée par une expression conventionnelle. Selon cette seconde interprétation, aucune spéculation n'est faite quant à l'origine naturelle de l'expression conventionnelle ; l'expression naturelle est toujours comprise comme non conventionnelle, mais pas nécessairement comme un mode d'expression sur lequel se fonderaient nos expressions conventionnelles. Elle est naturelle en ce qu'elle n'exige pas que l'objet expressif participe en première personne au jeu de langage joué par les humains lorsque, par exemple, ils expriment leurs intentions. Cependant, pour être reconnue comme l'expression qu'elle est (par exemple, celle d'une intention d'attraper un oiseau), une expression naturelle exige alors le regard d'un observateur qui participe au jeu de langage conventionnel de l'expression des intentions. D'après cette seconde lecture, les expressions naturelles ne fondent pas nécessairement nos usages plus sophistiqués du langage. Au

1. Voir RPP 1, § 163.

2. « Natural Expression of Intention », art. cit., p. 305 [ma trad.].

contraire, la reconnaissance d'une de ces expressions comme, par exemple, un cas d'expression d'intention, requiert plutôt une *sophistication*¹ ou une extension à la réalité animale de nos usages plus fondamentaux des notions d'action et d'intention :

Le concept d'expressions naturelles de l'intention contient un usage extrêmement sophistiqué d'« intention ». Son application engage probablement des considérations analogiques. Elle présuppose une certaine information concernant les besoins et les désirs de la créature à laquelle on l'applique [...]. Le concept d'expression naturelle de l'intention – les mouvements qui marquent l'intention de voler chez un oiseau ou les mouvements ritualisés liés à la parade animale, par exemple – est un concept d'intention qui ne s'applique que par observation².

Gustafson suggère ici que ce qu'on nomme expression naturelle est empreint de conventionnel, au sens où nous comprenons et reconnaissons le naturel du point de vue de nos conventions. D'une certaine façon, en ce qui concerne les intentions, le conventionnel précède ici le naturel puisque ce dernier n'est compréhensible qu'à partir du premier. En un sens, donc, l'expression conventionnelle acquiert, par la sophistication et l'extension des usages, une forme naturelle. Ainsi, le comportement du chat qui traque l'oiseau pourra être reconnu, du point de vue de nos conventions, comme un cas d'expression naturelle de l'intention.

IV. Avoir et exprimer des intentions

Dans une certaine mesure, Anscombe et Gustafson s'accordent sur le rôle que joue la convention dans l'attribution de certaines attitudes à des créatures ne participant pas de la convention en première personne. L'un comme l'autre pourraient avoir dit que :

[Le fait que] nous caractérisions et expliquions partiellement ce que les gens ont en vue en référence à l'intention [...] dépend largement du fait que les gens disent ce qu'ils sont en train de faire en agissant comme ils le font; ils disent ce qu'ils espèrent faire, ce qu'ils voulaient faire, etc. [...] On apprend le langage de l'action et de l'intention, et ensuite on apprend à étendre le concept, par observation, au comportement animal³.

Il convient de remarquer ici l'importance, pour Gustafson et Anscombe, de ce fait que l'usage de la notion d'intention pour parler du comportement

1. *Id.*, p. 307-308.

2. *Ibid.*, p. 309.

3. *Ibid.*, p. 300-301.

animal est forcément *secondaire* : il est forcément une extension ou un raffinement de notre usage primaire, car il ne peut se faire *qu'en* troisième personne, *que* par observation.

Nous avons noté qu'Anscombe effectue une distinction entre *avoir* et *exprimer* des intentions : c'est une distinction que Gustafson remarque dans sa défense de Wittgenstein, mais qu'il rejette assez rapidement en affirmant que « si [“nous attribuons certainement des intentions aux animaux¹”], il n'y a, semble-t-il, aucune raison de rejeter l'attribution d'expressions naturelles des intentions² ». Gustafson propose ainsi de passer outre la distinction d'Anscombe et assimile rapidement l'attribution d'intention à l'attribution d'une *expression* d'intention. Nous revenons à l'idée qu'il y aurait un lien fondamental entre avoir des intentions (ou des sentiments, etc.) et exprimer des intentions. La lecture de Wittgenstein par Gustafson suggère que, dans la mesure où nous décrivons certains comportements animaux de la même façon que certains comportements humains, nous n'avons pas moins de raisons de les considérer comme expressifs que nous n'avons de raisons de considérer les comportements humains comme expressifs. Il ignore ainsi simplement la portée de la distinction proposée par Anscombe en affirmant que, puisque les animaux *ont* des intentions (nous leur en attribuons), nous n'avons aucune raison de dire qu'il n'expriment pas leurs intentions *via* leurs comportements. On pourrait même dire, en un sens, que, selon Gustafson, il nous faut reconnaître une expression d'intention dans le comportement animal pour pouvoir lui attribuer des intentions et donc pour affirmer qu'il *a* des intentions. Il nie donc simplement qu'il y aurait un passage illégitime de l'attribution d'intention à la reconnaissance d'une expression d'intention, c'est-à-dire un passage illégitime d'« *avoir* des intentions » à « *exprimer* des intentions ».

Or Anscombe affirme que « les mouvements d'un chat qui traque un oiseau ne peuvent guère être appelés une *expression* d'intention : autant dire d'une voiture qui cale qu'elle *exprime* le fait qu'elle va s'arrêter³ ». Elle nie donc explicitement que le comportement du chat puisse, en quelque sens que ce soit (même au sens faible), *exprimer* une intention. Il est peu vraisemblable qu'elle n'ait simplement pas pensé à la possibilité d'une expression naturelle des intentions au sens faible et qu'elle ait critiqué pour cette raison la remarque de Wittgenstein, en pensant qu'il avait à l'esprit un sens fort d'« expression ». Elle affirme en effet que soit il n'y a pas du tout d'expression naturelle des intentions, même au sens faible – mais seulement des expressions conventionnelles –, soit il n'y a des expressions d'intention qu'au sens fort.

1. *L'Intention*, op. cit., p. 148.

2. « Natural Expression of Intention », art. cit., p. 304 [ma trad.].

3. *L'Intention*, op. cit., p. 39.

En fait, Anscombe ne nie pas qu'il y ait certains comportements caractéristiques de l'intention ou de l'action intentionnelle¹. Elle ne nie pas non plus qu'on puisse lire les intentions de quelqu'un ou d'un animal à son comportement, c'est-à-dire qu'on puisse leur *attribuer* des intentions – et c'est précisément ce qu'elle entend par « avoir des intentions ». Cependant, sa remarque implique de faire une distinction stricte entre dire qu'une créature *a* des intentions – c'est-à-dire attribuer des intentions à une créature – et dire qu'elle *exprime* des intentions – c'est-à-dire lui attribuer des expressions d'intention. Qu'on puisse lire ou voir une intention dans une action ou un comportement, qu'il soit humain ou animal, n'implique pas que ce qui effectue cette action ou a ce comportement exprime une intention. On pourrait très bien, par exemple, décrire le fait qu'une voiture cale en termes d'intentions – par exemple : « Elle a vraiment décidé de me mettre en retard aujourd'hui » –, sans dire pour autant que la voiture exprime une intention. Car une musique peut certes exprimer de la tristesse (au sens faible), mais une voiture ne peut pas exprimer une intention (en quelque sens que ce soit) : ceci marque une différence fondamentale entre les *émotions* et les *intentions*. Cette différence repose sur l'idée que, dans la mesure où le cas paradigmatique de l'expression d'intention est l'expression *verbale* d'intention, seule une créature pouvant participer en première personne à la convention peut exprimer ses intentions. Dès lors, le diagnostic de Gustafson serait juste :

Si les expressions d'intention sont conventionnelles en ce sens [...] que la participation linguistique de l'agent est requise, alors, puisque les animaux ne sont pas ce genre de participant, aucun de leurs comportements ne devrait être appelé une expression naturelle d'intention².

V. Émotion et intention : entre expressivité et expression

Dans une conférence sur la question de l'expression chez Wittgenstein, Rosat soutient l'idée, contre Peter Hacker³, qu'il n'y aurait pas de continuité directe entre le type d'expression (*Äusserung* ou *Ausdruck*) que serait l'expression d'émotion et le type d'expression que serait l'expression d'intention. Son argument repose en partie sur la distinction entre les deux sens d'expression évoqués plus haut :

La théorie des Avowals, telle que l'expose Hacker, me semble reposer sur une confusion entre exprimer au sens de formuler verbalement, de déclarer quelque chose (ce qui peut se faire de manière totalement inexpressive) et

1. *Id.*, p. 42.

2. « Natural Expression of Intention », art. cit., p. 303 [ma trad.].

3. P. Hacker, Wittgenstein, *Meaning and Mind*, I, Oxford, Blackwell, 1990, p. 88.

exprimer au sens d'avoir un comportement ou un discours expressif, c'est-à-dire un discours qui, par le choix des mots, le ton, etc., est l'analogie ou le substitut ou le prolongement d'un comportement expressif¹.

Cette remarque nous semble cruciale pour comprendre ce qu'Anscombe reproche à l'intervention de Wittgenstein. La distinction établie par Rosat suggère en effet que le sens auquel un visage peut être dit exprimer de la tristesse est entièrement différent du sens auquel la prononciation de la phrase « Je vais prendre un bain » peut être dite exprimer mon intention. Le type d'expression dont il est question dans chacun de ces cas semble tout à fait différent, comme le montrent les exemples suivants :

Si je crie « j'ai peur ! » en découvrant une araignée, j'utilise en effet cette expression verbale à peu près de la même manière que si je sursautais en criant « oh ! ». Mais si, quand on me demande « quels sont tes projets pour la soirée ? », je réponds « j'ai l'intention d'aller au cinéma », je fais autre chose qu'extérioriser mon amour du cinéma ou que faire le premier pas pour me rendre vers la salle de cinéma : j'informe de mon projet un interlocuteur. Il n'y a là rien qui soit expressif².

La distinction ici suggérée ne recouvre pas la distinction entre expression au sens faible et expression au sens fort. Ce qu'il s'agit de distinguer, c'est le caractère proprement *expressif* de l'exclamation de peur, qu'elle soit verbale ou non, conventionnelle ou non, du caractère, pourrait-on dire, *informatif* de l'expression d'intention, qui vise directement la communication. Or, lorsqu'Anscombe pointe le caractère fondamentalement conventionnel de l'expression d'intention qui la distinguerait de l'expression d'émotion, elle effectue, semble-t-il, un mouvement similaire à celui effectué par Rosat : elle met le doigt sur une spécificité cruciale d'une notion (ou d'un sens) d'expression s'appliquant à l'émotion et ne s'appliquant pas à la notion d'intention. Nous parlerions de l'expression naturelle des émotions parce que notre discours sur les émotions a cette particularité d'être construit sur l'expressivité particulière de nos comportements, de nos visages, etc³. L'expressivité ou l'expression au sens faible feraient donc partie intégrante de notre concept d'émotion.

En revanche, nous ne pouvons pas, au même sens, dire que les mouvements ou les actions d'un individu sont « expressifs » de ses intentions au sens où un visage peut exprimer de la peur. La différence réside en ce qu'il n'y a pas de répertoire caractéristique des manifestations naturelles de, par exemple, avoir l'intention de prendre un bain, de faire du thé ou de partir en voyage. La notion d'expression d'intention ne suggère pas, en effet, l'expressivité au sens où les

1. J.-J. Rosat, « Description et expression », art. cit., p. 43.

2. *Id.*, p. 43-44.

3. Voir CBB, p. 172.

notions de peur, de joie, de tristesse, d'émotions en général, le font. On trouve également cette clé de la compréhension d'Anscombe dans une remarque de Moran et Stone :

Il semble naturel de parler de manière contrastée des « expressions » naturelles et conventionnelles de la peur, par exemple, précisément parce que, dans de tels cas, l'expression conventionnelle peut remplacer ou faire le même travail que l'expression naturelle – il n'y a pas de fossé entre les deux. [...] Le regard effrayé d'autrui et son « J'ai peur » peuvent transmettre la même chose – sa peur. Ceci ne veut pas dire que les expressions naturelles de la peur sont données à autrui ou qu'elles visent à l'informer. D'ailleurs, les expressions conventionnelles de la peur ne sont pas non plus toujours données. Lorsqu'elles le sont cependant – et c'est ce qui importe –, ce qu'elles transmettent ouvertement est ce qu'on peut aussi lire dans le comportement non linguistique du locuteur. Les expressions verbales d'intention, par contraste, ne remplacent jamais des comportements intentionnels de cette façon¹.

Ceci expliquerait le statut spécifique qu'Anscombe accorde aux expressions d'intention : bien qu'on puisse lire des intentions dans les comportements d'autrui ou dans les comportements animaux, *jamais* un simple comportement ne peut *tenir le rôle* de l'expression d'intention. La différence entre l'émotion et l'intention eu égard à leur expression porte sur le fait que des comportements expressifs de l'ordre de l'émotion – qu'ils soient naturels ou conventionnels – peuvent être des expressions au sens faible (le ton de sa voix ou ses mains tremblantes peuvent exprimer l'angoisse de Nicolas, bien que celui-ci n'exprime pas – ne vise pas à exprimer – nécessairement son angoisse) comme des expressions au sens fort (Nicolas peut au contraire exprimer ouvertement son angoisse – chez son analyste, par exemple). L'idée est qu'il y aurait, pour ainsi dire, des expressions naturelles typiques des émotions (ou de certaines émotions). Il n'y aurait ainsi pas de rupture visible entre l'expression naturelle et l'expression conventionnelle dans le cas des émotions. Au contraire, s'agissant des intentions, nous sommes en mal de trouver un quelconque équivalent d'expression naturelle qui pourrait effectuer exactement le même travail que ne le fait l'expression verbale conventionnelle : par exemple, on pourrait se demander ce que serait l'expression naturelle de l'intention de « scier une planche » (distinct de celle de « scier un morceau de la table du voisin »).

Ce contraste nous met sur la piste d'une compréhension possible de la distinction proposée par Anscombe entre expression des émotions et expression des intentions : *les expressions d'émotions seraient expressives en un sens auquel les expressions d'intention ne le seraient pas*. Ainsi, un simple comportement d'intention ne serait pas *expressif* de l'intention au sens où on peut dire d'un

1. « Anscombe on Expression of Intention », art. cit., p. 154 [ma trad.].

visage qu'il est expressif. La raison en serait précisément que l'expression d'intention doit nécessairement consister à prendre part à la convention de manière active, car elle serait nécessairement le *révélateur* d'un certain point de vue sur l'action. Cette importance de l'implication active de ce qui exprime dans l'expression d'intention expliquerait qu'il n'y ait pas d'expression d'intention au sens faible et, par conséquent, pas d'expression naturelle des intentions, puisque, on l'a vu, seul un comportement primitif pourrait fonder l'idée d'une expression d'intention au sens faible. Moran et Stone soulignent que, si la remarque d'Anscombe implique qu'il n'y a pas du tout d'expression d'intention au sens faible, alors les hommes ne peuvent pas plus que les animaux *exprimer* leurs intentions au sens faible, de manière impersonnelle, par des comportements primitifs¹. Autrement dit, si un comportement n'est pas une expression d'intention *explicite*, c'est-à-dire s'il n'a pas le même statut qu'une expression verbale ou linguistique d'intention (au sens fort), alors il n'est pas une expression d'intention du tout – et cela, même si ce comportement *peut justifier* l'attribution d'intention.

L'idée générale qui ressort est donc qu'il n'y aurait pas d'expression d'intention au sens faible, car en aucun cas, ni en aucun sens, une simple action (ou un comportement) ne peut être dit(e), à proprement parler, *exprimer* une intention. D'après Anscombe, une action ou un comportement ne peuvent être dits exprimer une intention que dans la mesure où ils constituent une participation active, en première personne, à un jeu de langage institué et réglé, celui de l'expression des intentions.

VI. Expression et description

En dépit de l'expressivité spécifique des émotions qui justifierait leur possible expression naturelle et qu'on ne retrouverait pas dans le cas des intentions, quelque chose résiste toujours à l'idée qu'il n'y aurait pas d'expression d'intention au sens faible. Car s'il est juste de dire qu'il n'y a pas d'expressivité naturelle du comportement d'intention sur laquelle se fonderaient ces expressions, on peut néanmoins continuer à soutenir, comme le fait Gustafson, que c'est par une sophistication de notre notion (d'expression) d'intention qu'on en est venu à l'appliquer à des comportements naturels. Il n'y aurait dès lors rien d'illégitime à dire que nous pouvons lire des expressions d'intention dans des comportements primitifs. Voici une façon de présenter les choses² : dans le cas de certaines expressions (*Äusserungen* ou *Ausdrücken*), comme par exemple les

1. *Id.*, p. 152.

2. Celle-ci m'a été suggérée par J.-J. Rosat ; je reste néanmoins responsable de sa présente formulation.

expressions de croyance – « Je crois qu'il va pleuvoir demain » – ou de sensation – « Je l'ai vu rougir » –, il n'existe effectivement pas de comportement expressif caractéristique de leurs expressions verbales. On ne voit pas bien ce que serait un comportement caractéristique de la croyance qu'il va pleuvoir demain. Si on peut parfois voir ce que croient les gens à la façon dont ils se comportent, il serait cependant étrange, compte tenu de la nature propositionnelle¹ ou linguistique de la croyance, de parler d'une expression naturelle caractéristique de celle-ci.

Les expressions d'intention ont, de ce point de vue, une certaine parenté avec la croyance (et les expressions de croyances) : leur rapport au linguistique (à la convention) est plus primitif qu'il ne l'est dans le cas de l'émotion. « Il n'y a pas plus de cris de l'intention qu'il n'y en a de la connaissance ou de la croyance² », écrit Wittgenstein. Il y a quelque chose de plus physiologique, pour ainsi dire, ou de plus naturel dans l'expression des émotions (au moins certaines émotions simples) : la honte vous fait rougir, la douleur vous fait crier, pleurer ou vous tord le visage, etc. Il ne s'agit pas de dire que ces expressions ne peuvent pas acquérir ou n'ont pas déjà une certaine dimension conventionnelle, mais plutôt qu'elles sont des manifestations typiques de ces émotions pouvant être directement observées, même dans des comportements animaux ou primitifs (chez l'enfant, par exemple). Or il n'y a pas de telles manifestations physiques ou comportementales typiques de la croyance, par exemple. C'est de là que viendrait le contraste entre l'expression naturelle des émotions et les expressions d'intention – en tant qu'apparentées à la croyance. Ce que suggèrent Moran et Stone :

Comme le note Wittgenstein lui-même, il n'y a pas de répertoire comportemental distinct de l'action intentionnelle, comme il y en a des états émotionnels et des sentiments³.

Nous avons soutenu quelque chose de semblable concernant les expressions d'intention ; cependant, nous avons aussi noté⁴ qu'on pouvait parler de manifestations typiques de la visée ou encore du vouloir⁵.

L'intention se présente ainsi comme une sorte de cas limite car, en un sens, certaines actions primitives – comme se diriger vers, traquer, etc. – semblent pouvoir être lues comme des expressions corporelles typiques de l'intention. Il

1. C'est-à-dire structurée d'une certaine façon et susceptible d'être vraie ou fausse.

2. RPP 2, § 179.

3. « Anscombe on Expression of Intention », art. cit., p. 154 [ma trad.].

4. C'est ce que suggère notamment Taylor, « Action as Expression », art. cit., p. 81.

5. Anthony Kenny soutient d'ailleurs qu'il y aurait une expression naturelle du vouloir mais pas de l'intention, précisément parce que l'expression d'intention aurait cette structure linguistique spécifique que n'a pas nécessairement le vouloir. Voir A. J. P. Kenny, *The Metaphysics of Mind*, Oxford, Oxford UP, 1992, p. 38-41.

n'y a en revanche effectivement aucun analogue concernant la croyance, aucun comportement qu'on pourrait dire paradigmatique et primitif de la croyance, même si on peut dire qu'on voit certaines croyances des gens ou des animaux à leurs comportements : par exemple, on peut dire que le chat guette le trou parce qu'il croit que la souris s'y trouve.

Quelle que soit la manière dont on tranche la question de savoir si on est en droit de parler ou non d'*expressions* primitives ou naturelles de l'intention, il nous semble cependant indéniable qu'il y a quelque chose d'essentiellement *linguistique* dans l'expression des intentions et qu'il s'agit là d'une des grandes découvertes d'Anscombe, en dépit de la question de savoir si on devrait, par une sophistication du langage, qualifier certains comportements animaux d'expression naturelle des intentions, ou de la question de connaître l'origine de notre jeu de langage de l'intention. Cette dimension essentiellement linguistique de l'expression d'intention met en avant le fait que, d'une certaine façon, exprimer ce qu'on a l'intention de faire exige qu'on fournisse une *description sous laquelle* ce qu'on fait ou envisage de faire est intentionnel :

J'ai défini, il est vrai, l'action intentionnelle en termes de langage [...]. Introduire des concepts dépendants de celui d'intention en les rapportant à leur application aux animaux (qui n'ont pas de langage) peut donc sembler curieux. Pourtant, nous attribuons certainement des intentions aux animaux. [...] De même que nous disons naturellement « Le chat pense qu'une souris s'approche », nous demandons « Pourquoi le chat s'accroupit-il et rampe-t-il ainsi ? » et nous répondons tout aussi naturellement « Il traque l'oiseau ; regardez, ses yeux sont fixés sur lui. » Nous nous exprimons ainsi, bien que le chat ne puisse prononcer aucune pensée ni exprimer aucune connaissance de ses propres actions ou aucune de ses intentions¹.

L'aspect fondamentalement linguistique de l'expression d'intention n'exclut pas que nous parlions du comportement animal en termes d'intentions, comme nous le faisons avec le comportement humain². Le point crucial est que le chat est incapable de « prononcer aucune pensée » ou d'« exprimer aucune connaissance de ses propres actions ou aucune de ses intentions ». On voit ainsi ressortir de façon précise le sens d'« expression » employé ici par Anscombe : il s'agit à proprement parler d'une capacité à concevoir et à exprimer ses propres actions *sous une certaine description*, et ceci ne peut évidemment pas se faire en dehors ou indépendamment d'un langage.

L'expression d'intention apparaît dès lors comme une capacité relativement élaborée qui requiert une certaine maîtrise du langage. En conséquence, elle doit également impliquer cette idée d'Anscombe selon laquelle, pour reprendre

1. *L'Intention*, op. cit., p. 148 [tr. modifiée, je souligne].

2. Sur la description en termes d'intention du comportement animal, voir G. E. M. Anscombe, « Under a Description », art. cit., p. 209-210.

la formulation de Gustafson, « des créatures ne peuvent prendre part aux conventions relatives aux intentions que d'une seule façon, à savoir en tant que participants à la première personne. Les animaux en sont donc exclus¹. » Anscombe pense toutefois que les animaux *peuvent* prendre part aux conventions relatives aux intentions en *troisième* personne. Mais elle indique qu'on ne peut prendre part aux conventions relatives à l'*expression* des intentions que d'une seule façon : en première personne, ce dont les animaux sont incapables. Cependant, en tant qu'ils ont des intentions (qu'on peut leur en attribuer), les animaux participent bien, en troisième personne, aux conventions relatives aux intentions : on peut demander *à propos* du chat *pourquoi* il s'accroupit et rampe ainsi, mais on ne peut pas demander *au* chat de répondre à cette question, c'est-à-dire de nous donner des raisons de son action (ou encore, éventuellement, une description sous laquelle elle serait intentionnelle).

Ceci a pour conséquence qu'il ne peut « exprimer aucune *connaissance* de [ses] propres actions² », c'est-à-dire témoigner d'un savoir pratique exprimé par une certaine description de son action susceptible d'être attestée ou contestée par un observateur extérieur³. C'est en effet *seulement* sous une certaine description que ce que je suis en train de faire correspond à mon intention, l'expression d'intention à proprement parler porte donc sur la description sous laquelle j'envisage mon action, qui ne peut, par définition, qu'être exprimée de façon linguistique ou conventionnelle. C'est cela qu'indique la notion anscombiennne de « vérité pratique » : « La vérité pratique est une vérité créée par l'action en un sens où ni les branches, ni les chiens ne sont capables d'action⁴. » Autrement dit, l'action humaine intentionnelle aurait cette spécificité d'être conçue par son agent sous une certaine description, laquelle est précisément susceptible d'être vérifiée ou falsifiée par l'action elle-même.

1. D. Gustafson, « Natural Expression of Intention », art. cit., p. 304 [ma trad.].

2. *L'Intention*, op. cit., p. 148.

3. Voir V. Descombes, « Comment savoir ce que je fais ? », *Philosophie*, 76, déc. 2002, p. 15-32.

4. G. E. M. Anscombe, « Practical Truth » (1993), in M. Geach et L. Gormally (éd.) : *Human Life, Action and Ethics*, St Andrews, Charlottesvillle, St Andrews Studies in Philosophy and Public Affairs, 2005, p. 157 [ma trad.].